

VIRUS

Le journal qui s'attrape

Pour ne pas
perdre le Nord,
orientez-vous
vers SUD

Novembre
2023

N° 149

Le journal de la section syndicale



du Centre Hospitalier de Versailles

SUD : Solidaires – Unitaires - Démocratiques

Union
syndicale
Solidaires

ÉDITO :

Vous avez toustes pu constater que les commandes et livraisons de matériels pour le bon fonctionnement de nos services ont tendance à devenir compliquées ces derniers temps. La faute à une trésorerie à l'image de nos nappes phréatiques cet été, c'est-à-dire à sec. Enfin, ça dépend pour quoi ! Si vous êtes observateurs/rices, vous aurez remarqué que les paliers d'ascenseurs sur Mignot ont tous (sauf au 2e étage) été refaits. Nouveau plafond, nouvel éclairage LED. Sûrement indispensable. Création, en lieu et place de la réserve du secrétariat de Direction, d'un open space agrémenté de tableau avec le logo de l'hôpital façon Andy Warhol, mais en moins bien. Cerise sur le gâteau, une belle affiche A3 sur le mur où est écrit "c'est ici". Quoi, on ne sait pas, mais sachez que c'est là. Cela illustre, une fois de plus, que la Direction se moque ouvertement de vos conditions de travail quotidiennes au profit de l'apparat. Chacun ses priorités... Du changement, et vite.

SOMMAIRE :

- Pages 2 à 4 : Salut l'ami
- Page 4 : Bonne retraite Gilles
- Pages 5 et 6 : Le saviez-vous ?
- Pages 6 et 7 : Décrets et Manif IVG
- Pages 7 et 8 : Collecte étudiant·e et Manif pouvoir d'achat
- Pages 8 à 10 : CSE du 17 octobre
- Pages 11 et 12 : F3SCT du 6 novembre
- Page 12 : Appel à manif du 25 novembre

Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux CHV

177 Rue de Versailles

78150 Le Chesnay - Rocquencourt

☎ Mignot : 01 39 63 80 59

☎ Richaud : 01 39 63 91 00

@ : sud.chv@ght78sud.fr

Syndicat Départemental

☎ Département : 06 49 65 61 58

@ : sudsantesociaux78@gmail.com

Internet : solidaires78.org



SUD Santé Sociaux CH Versailles

SUD Santé Sociaux 78

Patrick,



C'est avec stupéfaction que nous avons appris le 24 août cette nouvelle brutale. Nous n'aurions pas assez de temps pour nous remémorer tous ces formidables moments partagés avec toi.

D'abord militant à la CFDT de l'époque, tu en seras exclus en 88 pour avoir osé continuer la lutte auprès des infirmières qui se battaient pour la noble cause, contre l'ordre donné par cette centrale syndicale.

Ne souhaitant pas baisser pavillon, tu as participé, avec d'autres sur le département, à la création d'un nouveau syndicat. Un syndicat de lutte et de transformation sociale qui appartient à ses adhérent·es.

Ce syndicat s'est d'abord appelé CRC pour Coordonner, Rassembler, Construire. Puis deviendra SUD CRC avant d'être SUD Santé Sociaux. Tu as toujours gardé cette rigueur morale qui faisait de toi un homme juste. Tu connaissais les textes de loi et les jurisprudences par cœur. Et ce sans Google, qui n'existait pas à l'époque. Tu as toujours été une référence, que ce soit sur ta section, à Versailles, mais aussi au département

comme au niveau fédéral.

Tu as beaucoup fait sur ta section, notamment le journal syndical, qui existe toujours. Tu avais une plume incomparable, une subtilité de rédaction bien à toi qui faisait mouche à chaque fois. Tu as structuré, avec d'autres, ta section. Structure toujours en place. Tu as écœuré un nombre incalculable de Directeurs et de Directrices, tous dégouté·es de voir un menuisier leur faire la leçon sur la législation.

Preuve de ton importance au niveau de notre syndicat, la salle de notre Conseil Syndical Départemental porte ton nom. Cette plaque en bois a été réalisée en 2015 lors de ton départ en retraite.



Menuisier tu étais, talentueux tu l'étais. Là aussi, ton travail était reconnu de tous. Tes responsables ne pouvaient pas te reprocher ton travail, ce qui les aurait bien arrangés vu que tu ne te gênais pas de les embêter, à juste titre, avec ta casquette syndicale.

L'excellence qualifie l'ensemble de tes qualités professionnelles.

Mais Patrick, tu étais avant tout un camarade, un ami, une personne ressource pour nous tous. Humaniste, généreux, tu étais toujours de bons conseil. Toujours partant pour un bon repas, nous gardons pour nous tous ces fous rires, ces discussions, ces moments de convivialité que nous avons partagés.

Tu avais aussi tes plaisirs, comme t'occuper de tes petits enfants. Tu prenais plaisir à leur préparer à manger, car tu excellais dans l'art culinaire. Tu leur as sûrement appris plein de belles choses. Il y avait également les échecs. Là aussi, tu étais un maître dans la stratégie. Et cela se ressentait sur ton travail syndical. Combien de fois n'avons-nous entendu parler de tes parties d'échecs. Mais également de tes parties de poker, qui t'ont coûté quelques sous. Enfin, il y avait aussi ta chienne, que tu emmenais dans les bois aussi souvent que possible. Tu nous racontais encore il y a peu tes promenades avec elle.

Impossible de terminer sans parler de Marie Christine. Elle était un repère, une boussole pour toi. Tu n'as toujours eu que des mots tendre envers elle, tu la prévenais systématiquement dès que tu restais avec nous pour un repas, par exemple.

Nos pensées vont à Marie Christine, tes enfants et petits-enfants, à ta famille et à tes proches. Tu resteras à jamais gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs. Repose en paix.

Témoignages

Nous avons reçu de nombreux témoignages, que ce soit au niveau départemental (y compris de la CGT), comme national. Nous avons décidé de ne publier que les témoignages de ces collègues de travail.

Un appel de Sébastien, une annonce bouleversante, un flot de souvenirs, discussions d'orientation et de décisions, préparations d'instances, images de luttes syndicales ... au côté de Patrick. Se souvient-elle ou sait-elle la section du CHV ce qu'elle doit à Patrick ? De la CFDT à SUD en passant par CRC Patrick a contribué largement, combattivement à en faire une section forte. J'étais à ses côtés je me souviens. Lancé comme nous toutes et tous sans formation particulière il a comblé admirablement ses lacunes jusqu'à devenir un vrai juriste autodidacte sur lequel il était rassurant de s'appuyer. Parti en retraite, il aura quitté la vie trop vite, pour chacun il peut être un modèle d'engagement courageux et éclairé, je n'oublie pas.
Annie DEBRENNE ex syndicaliste au CHV.

Je suis particulièrement affectée par cette triste nouvelle. J'ai partagé tellement de combats avec Patrick au sein de l'hôpital de Versailles. C'était un militant ouvrier, resté fidèle à tout ce qui a guidé nos choix lors de notre exclusion commune de la CFDT pour construire un syndicalisme de luttes et de transformation sociale. Il fait partie de ces camarades dans le Syndicat Départemental 78 qui ont œuvré dès le début à maintenir le CRC puis à développer Sud Santé Sociaux. Un travailleur acharné, sans concession devant les décisions purement gestionnaires des directions, un guerrier pour que les droits des salariés soient respectés, un camarade qui a rêvé comme nous d'un monde meilleur... Patrick je suis fière d'avoir été à tes côtés pendant toutes ces années de militantisme syndical, tu étais un camarade de luttes, de section mais aussi un ami. La fédération nationale perd aujourd'hui une figure militante importante. Respect pour tout ce qu'il était.

Irène LEGUAY ex syndicaliste au CHV.

"La nouvelle du décès de Patrick m'a attristée.

Patrick était quelqu'un de bien.

Je retiendrai de lui sa gentillesse, sa bienveillance et son intelligence.

Dès qu'un nouveau décret paraissait, il l'étudiait. Il nous arrivait d'ailleurs de ne pas être toujours d'accord sur l'interprétation mais nous n'étions jamais dans le conflit.

Nous pouvions compter sur lui.

Je m'associe à la peine de la famille, de la vôtre et de tous ceux qui l'appréciaient."

Bien amicalement

Catherine BLANCHET

Comment laisser un témoignage concis tellement il était représentatif...

Qualités tant professionnelles que personnelles, personne ressource toujours disponible, riche en savoirs qu'il n'hésitait pas à transmettre, partageait également anecdotes, propageait la bonne humeur, personne que j'ai eu la chance de connaître et qui restera gravé à jamais dans ma mémoire...

Marie-Claire JARDELLE

Je voulais à vous ses anciens collègues, ses toujours copains de SUD, exprimer ce que le décès de Patrick Ferrière a fait émerger.

Dès que j'ai pu me libérer du travail, je me suis rendu à l'inhumation vendredi dernier en fin de matinée. Je suis arrivé presque trop tard. La cérémonie était terminée. Toutes les personnes sortaient du cimetière lorsque j'y suis rentré.

Mais pour rendre "hommage" à un ancien de l'atelier que j'appréciais comme beaucoup, j'ai finalement préféré être seul. Je me suis recueilli quelques minutes puis suis reparti après avoir mis un petit mot dans le registre.

Des souvenirs encore bien précis me sont revenus. Patrick était un homme foncièrement sympathique, sincère et qui a su rester toujours droit dans ses bottes malgré quelques tourmentes. La droiture, c'était un de ses piliers. Une de ses forces.

J'aimais bien discuter avec lui sur ces "passions" comme les échecs, sa collection de timbres-poste sur le thème de la croix rouge ou les courses de chevaux. Puis il y avait le syndicat et ses coups de gueule en CHSCT empreint de sincérité. Patrick était un poil à gratter de bonne facture. Une conversation était toujours un moment intellectuellement intéressant.

Oui malheureusement sa disparition a refait revivre ces quelques souvenirs de celui qui était appelé par les camarades syndiqués "Be good". Je ne sais pas pour quelle raison et j'avoue que je ne lui ai jamais demandé. C'était comme ça. Et finalement, c'était probablement ce surnom qui humainement lui correspondait le mieux. Patrick était certainement un "Être bon".

C'est une disparition difficile à comprendre. Il faut juste l'accepter et garder les meilleurs souvenirs de Patrick Ferrière.

Bien cordialement

Christophe BERUT

Bonne retraite Gilles

Gilles était un camarade de longue date. Il a fait toute sa carrière à l'hôpital au service des travaux. Représentant du personnel pour le syndicat SUD, il a siégé en commission paritaire, locale et départementale, mais également au CTE. Il a défendu les collègues et toujours agit de manière objective. Gilles était perpétuellement de bonne humeur et il fallait le pousser dans ses retranchements pour qu'il s'énerve. C'était un plaisir d'échanger avec lui, sa connaissance des dossiers et sa culture générale alimentaient nos discussions. Ce sera toujours un grand plaisir de te croiser et nous te souhaitons une



BONNE RETRAITE

Le saviez-vous ?

Dans la fonction publique, la rémunération est conditionnée par la règle statutaire dite du "service fait".

L'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit ainsi que "les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire".

Néanmoins il faut distinguer le service non fait du fait de l'agent (l'absence injustifiée par exemple) qui doit entraîner retenue sur rémunération, et celui qui découle de l'organisation de travail, qui est de la responsabilité du chef d'établissement, et dont aucune jurisprudence à notre connaissance n'a validé qu'il puisse entraîner une retenue sur rémunération et encore moins un report sur l'année suivante.

La situation est en effet clairement défini et le Conseil d'Etat a encore récemment mis en application cette définition (CE 4ème ch., 1er février 2019, n°415648)

"Il n'y a pas de service fait :

1) Lorsque l'agent s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de services

2) Lorsque l'agent, bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction telles qu'elles sont définies dans leur nature et leurs modalités par l'autorité compétente dans le cadre des lois et règlements." Article 4 de la loi de finances rectificative du 29 juillet 1961.

Donc, dans toute autre situation qu'une absence du fait de la seule volonté de l'agent, il n'y a pas de service non fait, donc l'agent.e est à jour de ses obligations.

Le fait que les heures non faites en raison de l'organisation de travail ne peuvent être reportées résulte ainsi de la combinaison de plusieurs principes réglementaires.

L'obligation de travail est tout d'abord annuelle :

"Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées." (décret 2002-9 du 4 janvier 2002, art. 1)

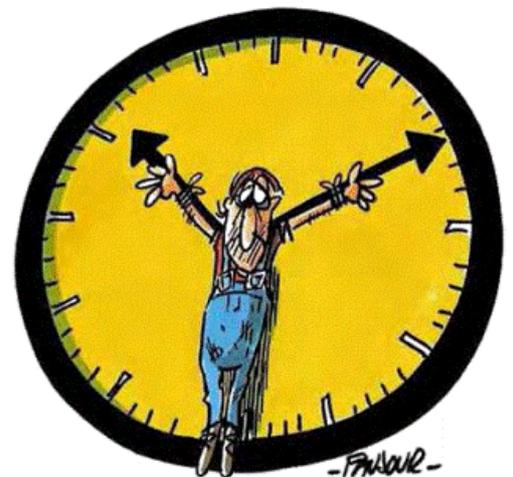
Les collègues soumis à des pénibilités spécifiques bénéficient de réductions de cette obligation annuelle (1582h pour les repos variables, 1476h pour les personnels de nuit -art. 3 du même décret).

Elle se calcule sur l'année civile, sur la base de cycles de travail, qui se répètent à l'identique (articles 8-9). Cette dernière notion implique d'ailleurs que la régulation des heures se fasse normalement à la fin de chaque cycle puisque c'est dans ce périmètre que se calcule la durée moyenne des 35h hebdomadaire.

De plus, l'organisation de travail, les cycles, sont fixés par le chef d'établissement, sous sa responsabilité. De même pour le tableau de service

Ce qui nous amène à lire l'article 14 du décret 2002-9 :

"Tout agent soumis à un décompte horaire qui ne peut effectuer l'intégralité de son temps de travail quotidien en raison d'une absence autorisée ou justifiée est considéré avoir accompli le cinquième de ses obligations



hebdomadaires de service prévues en moyenne sur la durée du cycle de travail."

Lorsque cette absence autorisée découle d'un cycle de travail mal équilibré ou non respecté, d'un tableau de service erroné ou toute autre cause de la responsabilité de l'administration, cela implique qu'au 31/12 de l'année civile, les agents sont considérés comme ayant accompli 7h (pour un agent à temps plein) sur les repos surnuméraires, puisque leur absence a été régulièrement autorisée par l'administration.

Enfin, un report aurait pour effet de faire dépasser aux agents leur obligation annuelle de l'année suivante, qui est bien fixée à un maximum (1607, 1582 ou 1476 heures annuelles). Donc, par définition, ces heures reportées de force et faites seraient à indemniser... au titre des heures sup.

Attention toutefois aux arrêts maladie sur des horaires de travail en 10h ou 12h, une journée sécu est comptabilisée en 7h. Il faut donc bien calculer la durée de votre arrêt et ne pas hésiter à le prolonger sur vos RC.

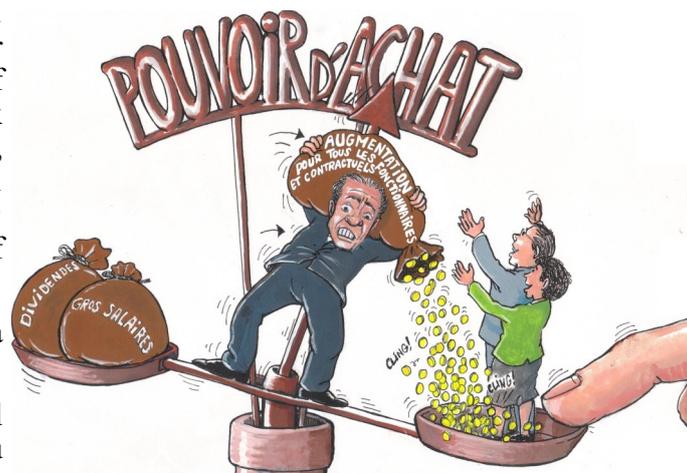
Décret et arrêtés

Publication de l'arrêté du 4 août 2023 modifiant l'arrêté du 24 mars 1967 relatif aux conditions d'attribution de prime de service. Il reconduit pour la 3e année consécutive le système existant depuis 1967, en attendant la sortie du décret (ou l'arrêté) d'application des modalités d'attributions de la prime de service.

Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 qui prévoit que la participation aux abonnements de transports collectifs des agents publics pour les déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail sera désormais prise en charge par l'employeur à hauteur de 75 %, contre 50 % aujourd'hui. Cette mesure entre en vigueur le 1er septembre.

Arrêté du 6 septembre 2023 portant majoration exceptionnelle des taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif dans la fonction publique hospitalière. Par dérogation aux articles 1er et 2 de l'arrêté du 30 novembre 1988 susvisé, **pour la période courant du 1er septembre au 31 décembre 2023**, les taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif sont fixés :

1. A 0,34 euros pour le travail normal de nuit prévu à l'article 1er du décret du 30 novembre 1988 susvisé ;
2. A 1,80 euros pour le taux de majoration pour travail intensif, dans les cas prévus aux 1° à 4° de l'article 2 du même décret ;
3. A 2,52 euros pour le taux de majoration pour travail intensif, a destination des personnels affectés dans une structure de médecine d'urgence, une unité de soins intensifs, une unité de surveillance continue ou un service de réanimation, dont l'organisation du temps de travail fait alterner des horaires de jour et des horaires de nuit.



Rappel du **décret 2023-519 du 28 juin 2023** portant majoration de la rémunération des personnels qui octroie, à l'ensemble du personnel, 5 points d'indice supplémentaire à compter du 1er janvier 2024.

Manif IVG du 28 septembre

En cette journée internationale pour le droit à l'avortement, il est important de rester mobilisé·e pour faire entendre partout dans le monde notre voix, notre choix de la liberté de disposer de notre corps comme bon nous semble, avec qui on veut. Le 22 juin 2022, la cour suprême américaine portait un coup important à ce droit en supprimant un arrêt fédéral, Roe vs Wade, qui garantissait depuis 1973 le droit d'avorter sur tout le territoire. En Pologne, Hongrie et Italie, ce droit est attaqué. En France, ce droit doit être inscrit dans la constitution. Mais sous quelle rédaction ? On le voit encore aujourd'hui, ce droit fondamental est menacé, surtout par l'extrême droite et certain·es religieux·ses. Nous demandons la réouverture des centres IVG, la mise à disposition sans pénuries

organisées des traitements, de permettre aux sages-femmes de pratiquer l'IVG instrumentale, d'abolir la double clause de conscience des médecins spécifique à l'IVG.



Collecte étudiante du 3 octobre

Nous avons organisé le 3 octobre la première collecte alimentaire et de produits de premières nécessités en faveur des étudiant·es infirmier·es et aide-soignant·es. Nous ne savions pas à quoi nous attendre au niveau dons, et le moins que l'on puisse dire, c'est que cette collecte a très bien fonctionné. Nous pensons en organiser une nouvelle en février.

Nous vous remercions pour votre générosité, et les étudiant·es ont tenu à vous remercier à travers le mot qui suit :

L'IFSI de Versailles a eu la chance, le 3 octobre, de recevoir un don de denrées alimentaires ainsi que des produits de premières nécessités à l'initiative de la section SUD Santé Sociaux du CHV.

Ceci a permis de remplir l'épicerie solidaire que tient le Bureau Des Etudiants (BDE) de l'IFSI, qui était particulièrement vide depuis la rentrée.

Le BDE en charge de veiller sur les étudiants et de les accompagner au mieux dans leurs études, appuie sur l'importance de ces dons. En effet, beaucoup d'entre eux sont en situation de précarité et n'ont pas les moyens de vivre correctement.

Merci donc à la section SUD Santé Sociaux du CHV pour l'organisation de cette collecte car grâce à vous ces dons pourront les aider à subvenir à leurs besoins et ainsi permettre une meilleure poursuite des études.

Marine Guiboux, ancienne présidente du bureau des étudiants (2022-2023)

Marie Anaïs Wastiaux nouvelle présidente de l'association pour l'année 2023-2024

Mauit pouvoir d'achat du 13 octobre

Journée de mobilisation intersyndicale en faveur du pouvoir d'achat et de l'égalité salariale femme/homme. Plusieurs milliers de personnes ont répondu à l'appel parisien qui s'est terminé à proximité du ministère de la santé. Nous demandons une véritable augmentation des salaires plutôt qu'un pourboire et du mépris. Nos revendications portent sur un SMIC à 1900€, 400€ d'augmentation et surtout une égalité salariale femme/homme. A travail égal, salaire égal. Pour bien se rendre compte de la différence, voici deux façons de comprendre. La première, une femme travaille gratuitement jusqu'à la fin de l'année depuis le lundi 6 novembre 11h25. La seconde, sur une journée type de travail 9h-17h, une femme travaille gratuitement tous les jours à partir de 15h40. Il est donc grand temps de faire respecter la loi, à



moins de considérer la femme comme inférieure à l'homme. Sûrement le rêve des machos et autres sexistes qui désirent garder cette société patriarcale.



CSE du 17 octobre

Politique de communication interne : Nous dénonçons, pour la 3e fois en instance, le manque de communication au sein de l'établissement. Depuis quelques années, les notes de service papier et d'informations ont laissé place aux mails envoyés exclusivement à l'encadrement. Cela pose problème car ces dernier·es n'ont pas le temps de tout lire, recevant en moyenne 60 mails par jour. Au final, certain·es agents sont pénalisés, notamment sur les concours, les congés bonifiés, les médailles du travail...

La Direction s'engage à envoyer dorénavant ces infos sur la boîte mail professionnelle de chaque agent. Nous intervenons à ce sujet pour signaler qu'à notre



connaissance, aucune communication n'a été faite pour informer le personnel qu'il détient une boîte mail pro. La Direction annonce que les décès de nos ancien·es collègues ne relève pas de note de service mais plutôt de note d'information. Nous faisons remarquer que depuis quelques années les décès ne sont plus annoncés, ce qui pour nous est un manque de considération pour les collègues nous ayant quittés. Libre ensuite à la famille d'informer ou non. Nous signalons également que certain·es collègues ont été choqués qu'une note d'information soit établie pour le médecin chef des

urgences de Poissy retrouvé mort dans son bureau, avec minute de silence en sa mémoire, et que rien n'est fait pour les agents du CH Versailles. La Direction nous certifie qu'elle n'a jamais refusée de publier une note pour un décès, sauf pendant la COVID. Ce ne sont pas les retours que nous avons. Problème normalement réglé.

Modalité de rattrapage facturation du self : Les agents fréquentant le self doivent recevoir un courrier les informant du montant restant dû après déduction des sommes présentes sur votre badge pour la période de Décembre à Avril. Il vous est proposé 3 solutions:

- Prélèvement de 3% du salaire de base par mois jusqu'à liquidation de la dette
- Prélèvement en 1 fois au mois de Novembre
- Pas de prélèvement sur salaire mais émission d'un titre auprès du trésor public

Il restera ensuite à régler les sommes allant de Mai à la remise en place du logiciel de facturation du self qui devrait intervenir (normalement) d'ici fin décembre / début janvier. Nous faisons remarquer que le travail de rattrapage devait se faire entre le bureau du personnel et le personnel de la DHAL. D'après nos infos, seul le bureau du personnel s'est coltiné le travail. La Directrice de la DHAL nous assure que son secteur a fait sa part, puisqu'il s'agissait d'un "travail masqué". Donc ne soyez pas étonnés de croiser un travailleur masqué dans les couloirs 😊.

Finances : Suite à la cyberattaque l'établissement a bénéficié d'un report exceptionnel de clôture financière jusqu'à fin octobre.

Les chiffres clefs de cette clôture

- Perte de séjour suite cyber attaque évaluée à 1500 en hospitalisation complète sur novembre-décembre 2022 par rapport à 2019 et 1400 pour l'hospitalisation partielle;
- Augmentation de la masse salariale de 8%
- Résultat d'exploitation en dégradation par rapport à 2021 du fait de la progression des dépenses (+3%) plus rapide que les produits d'exploitation (1%)
- Budget EHPAD -1,1M€ plombé par l'amortissement du bâtiment
- À noter un capacitaire à 85% au 1er octobre, 80 lits fermés
- Coût de l'intérim 3M€

Au final le déficit d'exploitation pour l'année 2022 s'élève à -7,883M€

Projet stratégique impact cyberattaque : Au vu des incertitudes sur le résultat financier 2023 et le PLFSS 2024 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) une actualisation du plan stratégique est évoquée, tant sur le plan du schéma directeur immobilier que des système d'information.

Une possible remise en cause de futurs travaux est évoquée : bâtiment Ségur, parking, service soin palliatif, travaux SAU, USC accolée à la Réanimation. Intégration dans le nouveau schéma directeur et dans la trajectoire financière des travaux déjà réalisés en 2023 (rapprochement USINV et Neuro et nouveau service d'Oncologie).

Prime de service : La direction après un vote favorable du SMPS et de la CFDT lors de la présentation du projet en 2022, propose un nouveau mode de calcul de la prime de service 2023 versée en 2024. Elle propose de consacrer l'augmentation mécanique entre 2022 et 2023 de l'enveloppe prime de service à une surprime destinée aux métiers en tension, engagement particulier (laissé à l'appréciation de l'encadrement) contexte d'exercice particulier...

Nous soulignons que les décrets modifiant le calcul de la prime de service n'ayant toujours pas été publiés, ces modifications n'ont aucune base légale. Nous avons communiqué à la direction la décision du Tribunal Administratif (TA) de Rennes du 20 janvier 2023 statuant que cette surprime doit être versée selon la même règle de calcul que le reste de la prime de service soit une surprime pour tous, et que la Direction n'a pas la main dessus.

Si la direction s'entête nous l'informons que nous irons nous aussi au tribunal administratif afin de faire valoir les droits de chacun.e.

Organisation du laboratoire avec le CH de Plaisir : L'activité de biologie du CH Plaisir va être reprise par le CH Versailles. Actuellement traitée par le CHI Poissy St Germain, ce projet devait se finaliser plus tôt mais a dû être retardé à cause de la cyberattaque. Cette activité ne démarrera à Versailles seulement lorsque le flux informatique entre les établissements sera remis en route. Cela lève les doutes pour les collègues du labo qui ne savaient pas si l'activité serait traitée en MAT 3 (scan des codes barre) ou en TRM (enregistrements manuscrits). Pour mener à bien cette nouvelle activité, des robots ont été remplacés par des plus performants. Du personnel a



été embauché en pharmacologie et en microbiologie. Il faudra rester vigilant, notamment sur la pharmaco qui a des gardes et doit avoir une présence de minimum 3 agents pour travailler dans de bonnes conditions. Nous alertons également sur la répétition d'un geste pour les professionnel·les qui risquent la maladie pro. Problème de matériels également dans ce secteur. Pour le centre de tri, il est annoncé l'embauche d'un agent sur les deux prévus. Nous ne sommes pas favorables à cette mise en place tant que les deux agents nécessaires ne sont pas là. Nous faisons aussi remonter un dysfonctionnement d'une douchette scan et de deux étiqueteuses. Il paraît que c'est en cours de résolution.

Situation des urgences : Alors que l'hiver n'est pas encore arrivé, notre service des urgences est en surchauffe de façon quasi permanente. Afflux massif de patient·es malgré une régulation par le SAMU, pas ou peu de lits d'aval. Il en résulte plus d'une cinquantaine de patient·es hospitalisé·es dans les urgences fréquemment. Cette situation entraîne un départ massif du personnel, actuellement 50% du personnel infirmier de jour est intérimaire ou vacataire. Les motivations de départ sont : manque de reconnaissance institutionnelle, sentiment de maltraitance, perte de sens professionnelle, charge mentale trop importante, pas de reconnaissance financière entraînant un attrait pour l'intérim.

Les axes proposés par la direction sont relance du plan d'action 2019. Recrutement et fidélisation des personnels (comment?), travail plus important avec le SAMU, contractualisation des heures supplémentaires et redistribution du reliquat de la prime de service déjà proposé aux manip, à la réanimation, aux préparateurs en pharmacie... la liste est non exhaustive. Au final des queues de cerises pour chacun·e et que pour une année !!!



Hématologie : rattachement des ASH au pool HBC : La note qui nous est fournie précise que les agentes ont été recues, écoutées et que seule l'une d'elle a un problème avec les horaires. Les collègues nous ont fait part d'autres soucis, comme le fait de ne pas avoir leurs fiche de poste. Nous alertons aussi sur le temps qui sera laissé aux collègues pour respecter les procédures de nettoyage typique de ce service.

Congés estivaux 2024 dans le contexte des JO : Nous prenons d'entrée la parole pour prévenir que nous irons au tribunal administratif pour faire valoir le droit des agents de profiter des 3 semaines de congés sur la période estivale. Nous signalons que nos collègues du CATTP nous ont informés que par solidarité (dixit l'encadrement), ils n'auront droit qu'à deux semaines comme tout le monde alors même que leur secteur est fermé. Nous demandons donc aux cadres d'être eux aussi solidaires et de faire comme ce qu'ils imposent à leurs équipes, à savoir de travailler un week-end en début ou fin de congés. Et que la solidarité, ça va 5 minutes car elle est à sens unique. La Direction nous informe que seuls certains services (et leurs secrétaires) seront concernés par cette mesure. Et les cadres ? Que les congés bonifiés estivaux seront reportés (quand ?) et que les temps partiels seront sollicités pour passer en plein temps. Qui va prendre en charge financièrement la garde des enfants de certains temps partiels ? La Direction nous informe qu'une note de service détaillant toutes les mesures sera envoyée à l'ensemble du personnel autour du 7/8 novembre, après le directoire.

Crèche : Nous avons demandé à mettre ce point à l'ordre du jour suite aux révélations estivales sur des cas de maltraitance dans les crèches, notamment "les petits chaperons rouges". Après avoir recueilli l'avis de plusieurs parents, il apparaît que beaucoup d'enfants repartent en ayant faim. Pas de retour sur des changes non faits. Par contre, un enfant dont le manteau et les chaussures ont été égarés est sorti jouer dehors malgré tout alors que le froid faisait son apparition. Un autre parent a vu l'une des auxiliaires secouer un enfant. Une autre envoie les enfants jouer dans la cour et les surveille de l'intérieur. Problème également sur les horaires. Si les parents récupèrent les enfants avec 2 minutes de retard, la crèche facture une 1/2 heure supplémentaire. La Direction demande si les parents ont fait remonter ces dysfonctionnements, s'il y a un questionnaire de satisfaction. Il va être demandé aux parents de tout signaler par mail à la Directrice de la crèche en mettant en copie la DRH. Toujours est-il que la Directrice de la crèche doit être convoquée par la DRH très rapidement.



Risque chimique au laboratoire : Un recensement des risques chimiques au niveau des labos (biologie, anapath, pharmaco...) a révélé des manquements. Quelques exemples : inexistence ou mauvaise ventilation dans les secteurs vis-à-vis des vapeurs toxiques, pas d'armoire chimique pour le stockage des produits, manque d'équipement pour protéger le personnel (masques chimiques, solutions de neutralisation des produits...) Un plan d'action est en cours en collaboration avec le SPRI ainsi que les différents services concernés (DIP, Santé au travail...) : achats de matériel, formation et sensibilisation du personnel, travaux au sein des services, suivi médical plus fréquent du personnel exposé, élimination des différents produits par filière...

Accident du travail / maladie pro : Un constat est fait d'un nombre moins important de déclarations d'AT mais d'une durée plus longue en jours d'arrêt de travail. En 2022 : 220 déclarations d'AT ont été enregistrées soit 25% de moins qu'en 2021. La cause la plus fréquente reste la chute ou glissade sur sol mouillé, vient ensuite l'accident de trajet. Nous souhaitons savoir s'ils sont plus fréquents en service de 12h ou 8h, pas de réponse de la Direction. Le nombre d'agressions du personnel est de 18 ce qui est stable mais cependant toujours trop. Face aux chutes, la Direction propose une sensibilisation sur l'équipement professionnel adapté ainsi qu'une mise en place plus importante des panneaux de signalisation de sol glissant. Nous attendons toujours que la Direction veuille bien nous transmettre les déclarations d'AT afin d'enquêter si nécessaire.

Restauration : Suite à l'inspection sanitaire départementale de juin 2023 au sein de la cuisine, des non-conformités ont été constatées : températures non conformes des chambres froides, matériel de cuisine défectueux, lave-mains non fonctionnels...Des améliorations ont été constatées lors d'une visite de contrôle réalisée en septembre. Une réorganisation a été pensée, nécessitant des recrutements qui sont en cours. Une responsable qualité diététicienne a été recrutée depuis un mois afin d'assurer, entre autre, la formation continue des agents déjà en poste et l'accompagnement des nouveaux arrivants. La nouvelle inspection est prévue en 2024. Nous rappelons que ce résultat est dû en grande partie à l'ancien responsable démissionnaire de la cuisine, poussant dehors ses anciens adjoints qu'il prenait pour des incapables.

Température des locaux de la maternité : Du fait de la température importante surtout en été au sein de la maternité, un prestataire a été sollicité pour la pose de rideaux thermiques ou occultant sur les 6 chambres les plus exposées au soleil. Le devis étant exorbitant, une nouvelle demande a été faite auprès du prestataire. Une étude en parallèle est demandée sur la faisabilité d'une pose de climatisation au sein du service.

Déploiement d'HM : Le logiciel Hôpital Manager (HM) est en cours de déploiement au sein du CHV. Suite aux premiers retours négatifs faits par les agents, nous avons voulu faire remonter les informations à la Direction. Ce logiciel n'est pas du tout intuitif, il nécessite plusieurs clics pour indiquer les données. Les différents onglets ne communiquent pas entre eux ou seulement dans un sens. Pas de priorisation des problèmes. Utilisation de 3 logiciels pour les entrées ou les sorties patients (HM, Pharma et Alizé). Impossibilité d'imprimer des étiquettes... Qu'en est-il des codes pour les vacataires ou intérimaires ainsi que les étudiant-es qui utilisent ceux des tuteurs ou professionnels présents. Il faut bien entendu un temps d'adaptation aux agents pour appréhender ce logiciel. Une formation d'une heure trente maxi est dispensée aux collègues alors qu'au Vésinet elle est d'une 1/2 journée et une journée à Chevreuse. Pourquoi une telle différence ? Il y a un accompagnement par le service informatique à la suite du déploiement de ce logiciel dans les services. Nos questions sont restées sans réponse car la DSIN n'était pas présente à cette instance.



Conditions de travail au bloc opératoire : Nous alertons la Direction sur la situation très tendue que subissent chaque jour les agents. L'équipe connaît une souffrance +++ qui peut être comparée à celle des urgences. Il y a des postes vacants à tous les niveaux : encadrement (à la limite du burn-out d'ailleurs), IADE, IBODE, AS et brancardiers. Il y a un ras-le-bol général. De l'absentéisme par ricochet vu les conditions de travail. La Direction nous répond qu'une politique RH est mise en place avec un recrutement prioritaire d'un.e 3ème cadre de proximité afin de soulager rapidement l'encadrement déjà en place. Il y a peu de candidatures au niveau des brancardiers. Les AS ont des conditions de travail déplorables. Le recours aux intérimaires ou vacataires soulage ponctuellement mais pas pour la gestion du bloc. Le salaire hallucinant des intérimaires crée de très grosses tensions avec les titulaires. L'hygiène du bloc est à revoir. Comment bien nettoyer en sous effectif permanent et sans formation poussée !! Les agents du service n'ont aucun retour du conseil de bloc, y compris l'encadrement.

CMP Bleuler : Le CMP de Versailles dépendant de l'hôpital de Plaisir (secteur 14) a fermé ses portes en juillet 2023 et dont la file active des patients a été dirigée en partie sur le CMP Bleuler. Combien de patient·es à prendre en charge ? Une convention avec Plaisir est en cours de réalisation afin de pouvoir effectuer des recrutements : 5 ETP paramédicaux, 1/2 ETP AMA et 1 ETP médical. Cette fermeture entraîne une arrivée plus importante de patients aux urgences psychiatriques car non pris en charge. L'hospitalisation est d'autant plus difficile depuis la fermeture du Pavillon vert de 27 lits à Plaisir faute de médecins. Une réouverture partielle est prévue en janvier 2024.

Représentants F3SCT au CLIN : David BRUST (en tant que titulaire) et Mélissa POIRET (en tant que suppléante) ont été élu·es à la majorité absolue au Comité de Lutte des Infections Nosocomiales.

Délimitation des espaces sans tabac à proximité du self : Certaines personnes passant régulièrement dans cette zone sont gênées par les émanations de fumée de cigarette. Nous demandons à la Direction ce qu'il est possible de faire afin de régler cette situation. On nous rétorque qu'une signalisation d'interdiction de fumer existe dans cette zone... et bien non, il y a juste un panneau indiquant de déposer les mégots dans la poubelle. « Et que créer une zone fumeurs inciterait les personnes à fumer ! » Un rapprochement auprès du service communication est envisagé par la Direction sur ce sujet. On nous tiendra au courant... donc à suivre.

Questions diverses : Les équipements de sécurité pour les agents techniques sont toujours en commande depuis cet été !!! Faudra-t-il un accident pour faire avancer les choses ?? On parle de chaussures de sécurité !

Le manque cruel de draps dans tous les services est dû à une perte importante (500 draps) et non à un défaut d'approvisionnement nous répond la Direction. La BIH a réinjecté des draps dans le circuit. Un travail de fond doit avoir lieu pour éviter cela.

Manifestation contre les violences faites aux femmes du 25 novembre

Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, manifestons contre toutes les violences sexistes et sexuelles !



Marchons pour rendre hommage à toutes les victimes de la violence machiste.



Soutien aux femmes d'Ukraine, de Birmanie, de Palestine, d'Israël, du Haut-Karabakh, d'Afghanistan, du Kurdistan, d'Iran, de Chine...



Les victimes ne sont pas crues, les plaintes classées sans suite, l'impunité des agresseurs persiste.



#MeToo n'est pas suffisant : les chiffres parlent d'eux-mêmes.



160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, en majorité au sein de la famille.



Sur les lieux de travail, plus de 8000 viols ou tentatives ont lieu chaque année.



Nous exigeons 3 milliards d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes.

